

La Lettre du Conseil Municipal

Avril 2016 - Conseil Municipal du 31 Mars 2016

VOTE DU BUDGET : LA COMMUNE BAISSÉ LE TAUX DES TAXES D'HABITATION ET FONCIÈRE

Depuis maintenant trois ans, l'Etat se désengage financièrement vis-à-vis des communes. Pour Allauch, cette perte financière est chaque année plus lourde : en 2014 : moins 180 000 €, en 2015 : moins 615 000 € et 2016 : moins 1 050 000 €.

Malgré une baisse significative des recettes liées à cette défection et alors que beaucoup de communes se voient dans l'obligation d'augmenter leurs impôts, nous avons fait le choix, à Allauch, de les diminuer : taxe d'habitation : 19,90% (ce taux nous place, parmi les villes du département de 20 à 50 000 habitants, les moins imposées) - taxe foncière : 33,55%.

Comment cela a-t-il été possible ? Il nous a fallu nous séparer d'agents sous contrat. Cette décision s'est imposée à nous pour continuer à gérer de façon rigoureuse les deniers de la Commune. Nous continuerons à contenir les frais de personnel, car, c'est en diminuant ces coûts que nous serons en capacité de baisser à nouveau les impôts.

Il est à noter que cette baisse des taux a été votée par le groupe majoritaire « Allauch d' Abord » et les groupes d'opposition « Allauch fait Front Rassemblement Bleu

Marine » et « Ensemble pour Allauch ». Le groupe « Allauch le Renouveau » quant à lui, comme à son habitude, perpétuellement dans le dénigrement, s'est abstenu.

Malgré cette situation difficile pour les communes, nous continuerons à réaliser des travaux importants. Grâce à l'aide financière du Conseil Départemental et de sa Présidente Madame Martine VASSAL, avec le soutien de Bruno GENZANA, Conseiller Départemental du Canton, nous allons réaliser 17 millions d'euros de travaux dont 10 millions nous seront alloués par le Conseil Départemental, soit 60% d'aide.

Nous espérons pouvoir continuer ainsi à alléger la pression fiscale, tout en conservant aux Allaudiens la qualité de vie qui est la leur, avec, hélas toutes nos craintes liées à notre intégration dans la Métropole, qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

Roland POVINELLI
Maire d'Allauch

Jean TOMASINI
*Adjoint délégué
aux Finances*

Le contenu du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement est le suivant :

- **Construction d'un centre technique municipal** aux Aubagnens pour 2 203 759 € subventionnée à hauteur de 1 322 255 € par le Conseil Départemental.
- **Construction d'une nouvelle cuisine centrale** pour 2 975 000 € subventionnée à hauteur de 1 785 000 € par le Conseil Départemental.
- **Mise en accessibilité** pour les personnes à mobilité réduite des services municipaux recevant du public pour 833 334 € subventionnée à hauteur de 500 000 € par le Conseil Départemental.
- **Amélioration des installations thermiques** des bâtiments communaux pour 937 500 € subventionnée à hauteur de 562 500 € par le Conseil Départemental.
- **Réhabilitation, aménagement de l'ancienne usine électrique** pour 4 369 157 € subventionnés à hauteur de 2 621 494 € par le Conseil Départemental.
- **Réhabilitation et mise en conformité de la piscine couverte** (voir page 4) pour 1 625 000 € subventionnées à hauteur de 975 000 € par le Conseil Départemental
- **Réhabilitation, aménagement et mise en conformité du bassin d'été de la piscine** et des espaces extérieurs pour 3 000 000 € subventionnés à hauteur de 1 800 000 € par le Conseil Départemental.
- **Réhabilitation de la salle des mariages** pour 531 250 € subventionnée à hauteur de 318 750 € par le Conseil Départemental.
- **Construction d'un réfectoire** et d'une cuisine satellite à l'école d'Allauch centre pour 262 500 € subventionnée à hauteur de 157 500 € par le Conseil Départemental.
- **Rénovation de la pelouse synthétique** du stade de Pié d'Autry pour 387 500 € subventionnée à hauteur de 232 500 € par le Conseil Départemental.

Emprunts structurés : l'action en justice se poursuit

C'est en 2007, à l'occasion d'un réaménagement global portant sur 11,4 des 19 millions d'euros de la dette globale d'alors, qu'a été contracté, à l'instar de milliers d'autres collectivités, un emprunt structuré, indexé sur le Franc Suisse, dit aujourd'hui « emprunt toxique ».

Cet emprunt de 4.2 millions d'euros, dont 3.8 millions restent à payer sur les 20 prochaines années, était présenté comme peu risqué et attractif. Il donnait

surtout l'assurance de pouvoir être renégocié à tout moment. En effet, depuis sa reprise en 1996 du Crédit Local de France, DEXIA, banque d'Etat, se présentait comme le partenaire privilégié des collectivités locales et avait toujours donné la possibilité à la Commune de renégocier aux taux les plus attractifs du moment.

Aujourd'hui, plus que la conjoncture exceptionnelle et la crise qui ont amené le franchissement d'un seuil qui semblait, aux yeux même des spécialistes, impossible à dépasser, c'est bien la disparition des interlocuteurs historiques et l'impossibilité de renégocier cet emprunt qui se dressent comme les principales difficultés. Cette impossibilité de renégocier a ainsi amené la Commune à s'interroger sur le bien-fondé et le manque de transparence de tels emprunts qui, par l'intermédiaire de montages financiers complexes, ont permis à DEXIA de spéculer sur les marchés financiers avec l'argent des collectivités locales, sans le présenter comme tel, tout en camouflant la vérité sur des conditions de sortie réhabilitoires.

Dans sa démarche, toujours active en matière de gestion de dette, et prenant appui sur le Cabinet d'avocats parisien « Seban & Associés », spécialiste en la matière, la Commune a donc décidé d'assigner DEXIA et la SFIL, qui est l'établissement qui a récupéré cet emprunt après la disparition de DEXIA .

Au mois de juin 2015, puis au mois de mars 2016, les représentants de la SFIL sont venus faire à la Commune une proposition de refinancement. Cette proposition s'appuie sur le fonds de soutien qui pourra nous être versé. En effet, l'Indemnité de Remboursement Anticipé réclamée par DEXIA, et dont le montant démesuré nous rend prisonniers des contrats, fait l'objet d'une promesse d'aide financière provenant du Fonds de Soutien aux emprunts à risque.

Dès lors, il s'imposait à la Commune de choisir entre, d'une part, le recours au fonds de soutien, qui éteint les procédures judiciaires en cas d'acceptation de l'aide financière, et, d'autre part, la poursuite des actions en justice.

Compte tenu de l'évolution de la jurisprudence qui semble de plus en plus favorable aux collectivités, le Conseil Municipal, qui s'est réuni le 31 mars 2016, a acté, à l'unanimité, le principe de la poursuite du contentieux et donc le refus de l'aide du fonds de soutien.

Les décisions du Conseil Municipal en faveur de la Jeunesse

Développement Numérique à l'école : demande de subvention

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle école des Gonagues, la Commune envisage la mise en œuvre d'un projet pédagogique numérique en partenariat avec l'équipe pédagogique de l'Education Nationale. Le projet « École Numérique 2.0 » permettrait d'améliorer la pratique pédagogique des enseignements en diversifiant la nature des ressources autour du multimédia (graphiques, vidéos, audio, etc...), tout en augmentant l'interactivité.

Ces nouvelles pratiques seront dispensées avec des moyens numériques modernes tels que le Tableau Numérique Interactif, des ordinateurs portables dans chaque classe élémentaire, un chariot numérique mobile équipé de tablettes pour l'élémentaire et de tablettes pour les classes maternelles.

Le montant estimé de ce projet est de l'ordre de 33.000 euros HT.

Le Conseil Municipal a donc décidé d'accepter la subvention, de 13 000 euros, du Député de la Circonscription.

Modification de la composition du Conseil Municipal Jeunes

La Commune avait créé, en 1992, un Conseil Municipal Enfants devenu, par la suite, Conseil Municipal Jeunes. Le Conseil Municipal Jeunes joue un rôle éducatif et pédagogique, tant au point de vue de l'éducation civique que du point de vue du fonctionnement des institutions municipales.

Il permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie communale et de réaliser des projets dans divers domaines (citoyenneté, environnement, prévention, qualité de vie, etc..).

Pour permettre une intégration d'un plus grand nombre de jeunes Allaudiens, une modification de sa composition apparaît nécessaire. Le Conseil Municipal Jeunes sera donc composé de 10 enfants de CM2 des écoles primaires de la Commune et de 10 jeunes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} du collège Yves Montand dont l'autorisation parentale aura été obtenue.

Les membres du Conseil Municipal Jeunes seront élus pour 2 ans, au sein de leurs établissements respectifs, sous l'égide des enseignants et avec l'appui du personnel du service municipal de la Jeunesse. Le principe de parité sera appliqué. Le Conseil Municipal Jeunes se réunira tous les deux mois, à l'Espace François Mitterrand.

Activité « Nocturnes 13/190 » : c'est reparti pour l'été 2016

Durant toute la période estivale, la Commune a mis en place un dispositif dénommé « Nocturnes 13/190 », à destination des jeunes de 14 à 25 ans, avec la possibilité de pratiquer du sport ou des jeux, avec l'aide, s'ils le désirent, d'animateurs ou de spécialistes sportifs.

Ce dispositif participe à la tranquillité publique durant l'été et remplit toutes les conditions pour l'obtention de l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les « Nocturnes 13/190 » pourront donc s'inscrire dans le nouveau Contrat Enfance et Jeunesse et ainsi recevoir des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales.

Un tarif unique de 11 euros a été voté en septembre 2015, correspondant au droit d'inscription et d'entrée pour participer aux activités proposées.





A propos de la rénovation de la piscine

Nous sommes dans l'obligation de réaliser d'importants travaux de la piscine couverte pour un montant de 1 625 000 €, financés à 60% par le Conseil Départemental, soit 975 000 €.

En effet, après presque 40 ans de fonctionnement, des travaux de réhabilitation et de mise en conformité s'avèrent nécessaires : rénovation des vestiaires, du hall, du bassin intérieur, des locaux du personnel et techniques ainsi que des abords immédiats. Les travaux permettront également l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'importance de l'opération nous contraint à une longue fermeture de cet équipement, durant près de 8 mois.

Bien entendu, nous avons étudié une solution qui consistait à laisser libre l'accès au bassin extérieur durant la période estivale. Malheureusement, cela n'est techniquement pas possible.

Il a donc été décidé de fermer la piscine de juin 2016 à janvier 2017, plutôt qu'à partir de janvier 2017, de manière à ne pas trop pénaliser les écoliers et les collégiens, qui pratiquent des activités aquatiques dans le cadre scolaire. Priorité a été donnée aux enfants.

Nous sommes désolés de priver les Allaudiens de cet équipement si apprécié, mais début 2017, petits et grands, retrouveront des installations flambant neuves.

